
Rio+20 : engagement des établissements d'enseignement supérieur

1. Contexte

Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, les établissements d'enseignement supérieur s'engagent au travers d'une déclaration à des pratiques durables. Cet engagement est dans la lignée et la parfaite continuité des engagements précédents pris par les établissements d'enseignement supérieur pour le Développement Durable, tel que la Charte Copernicus (1994) dont l'ULB est signataire.

Ce traité Rio+20 a le mérite de réactualiser un engagement pris depuis longtemps par les établissements de l'enseignement supérieur du monde entier.

L'ULB s'est engagée, quant à elle, depuis 2006 de manière forte via sa politique environnementale. Et les résultats sont au rendez-vous.

La signature de l'ULB à l'engagement RIO+20 ne confirmera que son engagement déjà en place depuis longtemps dans ses trois missions.

Proposition est donc faite aux membres du Conseil d'administration de ce 2 juillet 2012, d'approuver la signature de la Déclaration Rio+20 des établissements d'enseignement supérieur et de valider les actions que l'Université s'engage à mettre en œuvre entre 2012 et 2015.

2. Contenu de la Déclaration

L'engagement porte sur :

1. Enseigner les concepts de développement durable
2. Encourager la recherche sur le développement durable
3. Eco-responsabiliser les campus
4. Soutenir les efforts de développement durable dans les communautés résidentes
5. S'engager et partager les résultats par le biais de cadres internationaux

Texte de la charte en annexe de ce document

Les actions de l'ULB en cours actuellement couvrent parfaitement les 5 points de la Déclaration.

3. Actions entre 2012 et 2015

Conjointement à la signature de la Déclaration, les établissements d'enseignement supérieur doivent décrire brièvement les actions qu'ils vont mettre en place entre 2012 et 2015. L'engagement de ces actions doit couvrir les critères suivants :

1. Une promesse d'agir maintenant ou dans le futur
2. Un engagement de transparence au travers d'un rapport annuel
3. Une description d'objectifs temporels pouvant être mesurés
4. Une description générale de personnes clés pour atteindre ces objectifs



Engagement Rio+20 : proposition au CA du 01/07/2012.....

La proposition des actions que l'Université s'engage à mettre en œuvre entre 2012 et 2015 est la suivante. Plaise aux membres du Conseil d'administration de l'ULB d'adopter ce texte.

« Engagée depuis de longue date dans une démarche de développement durable de par l'approbation de la politique environnementale de l'ULB en 2006 par le Conseil d'administration, l'Université libre de Bruxelles réaffirme, au travers de la Déclaration Rio+20 des établissements d'enseignement supérieur, son engagement en tant qu'institution d'enseignement, de recherche et de services à la société, mais aussi grand employeur, de montrer l'exemple et d'assumer pleinement sa responsabilité environnementale et sociétale.

L'université libre de Bruxelles s'engage donc à poursuivre la mise en œuvre de sa politique environnementale en réalisant les plans d'actions définis annuellement en la matière, mais également en s'engageant entre 2012 et 2015 à

- 1. poursuivre ces deux approches complémentaires en termes d'enseignement et de développement durable, qui consistent d'une part à intégrer la problématique du développement durable au sein de différents programmes facultaires des filières d'enseignement classiques et d'autre part, à assurer une offre de masters spécialisés dans ce domaine.*
- 2. accroître la visibilité tant en interne qu'en externe, ainsi que, plus fondamentalement la dynamique de transversalité et de coopération, des nombreuses unités de recherche œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable au sein de l'ULB, en les répertoriant autour d'un outil en ligne adapté.*
- 3. Réduire de manière chiffrée l'impact environnemental de l'institution dans les domaines définis comme prioritaire : énergie, mobilité, éco-consommation, espaces verts et déchets.*
- 4. Se doter, dès 2013, d'un rapport annuel environnement suivant les canevas définis par l'International Sustainable Campus Network et The Global University Leader Forum (ISCN-GULF).*
- 5. Soutenir, en tant que membre fondateur, la création du réseau d'échanges Unica Green Academic Footprint (UGAF) au sein d'UNICA, qui rassemble les universités des capitales d'Europe.*
- 6. Poursuivre et renforcer les collaborations avec les autorités locales et la société civile afin de tendre vers des efforts de développement durable cohérents et concertés. »*

Personnes clés : Président, Vice-président et Recteur de l'Université – les Conseillers environnements – La Coordination environnementale – la Coordination Mobilité



4. Annexe



**Les établissements d'enseignement supérieur s'engagent
à des pratiques durables à l'occasion de la
conférence des Nations Unies sur le développement durable
20-22 juin 2012, Rio de Janeiro**

« Nous, chanceliers, présidents, recteurs, doyens, chefs d'établissements d'enseignement supérieur et d'organisations apparentées, reconnaissons la responsabilité qui nous incombe dans l'effort international en faveur du développement durable. Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a lieu à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, nous nous engageons à soutenir les actions suivantes :

- **Enseigner les concepts de développement durable**, en veillant à ce qu'ils constituent une partie du tronc commun dans toutes les disciplines afin que les futurs diplômés de l'enseignement supérieur puissent développer les compétences nécessaires pour entrer dans la vie active en étant sensibilisés au développement durable et avec une compréhension claire de la manière de parvenir à une société qui permette un développement économique, valorise les personnes, et respecte les ressources limitées de la Terre. Les établissements sont également encouragés à dispenser une formation au développement durable aux professionnels et aux praticiens.
- **Encourager la recherche sur le développement durable** pour améliorer la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et technologiques, en renforçant le développement, l'adaptation, la diffusion et le transfert des savoirs, notamment des technologies innovantes et nouvelles.
- **Éco-responsabiliser nos campus** : i) en réduisant l'empreinte environnementale, grâce à la rationalisation des ressources en énergie, en eau et en matériaux dans nos bâtiments et nos installations ; ii) en adoptant des pratiques d'achat durables dans nos chaînes d'approvisionnement et nos services de restauration ; iii) en offrant aux enseignants et aux étudiants des solutions de mobilité durables ; iv) en adoptant des programmes efficaces pour la réduction des déchets, le recyclage et la réutilisation, et v) en favorisant des modes de vie plus durables.
- **Soutenir les efforts de développement durable** dans les communautés où nous résidons, en oeuvrant avec les autorités locales et la société civile pour rendre les territoires plus agréables, plus économes en ressources, à la fois socialement inclusifs et avec une faible empreinte écologique.
- **S'engager et partager les résultats par le biais de cadres internationaux**, comme la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, dont l'UNESCO est l'organisation chef de file, le réseau de l'Université des Nations Unies, l'Impact Académique des Nations Unies, le Pacte mondial, les Principes pour l'éducation au management responsable, initiative soutenue par les Nations Unies, et le programme d'éducation et de formation à l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, afin d'échanger des connaissances et des expériences et de rendre régulièrement compte des progrès accomplis et des défis à relever. »

